



L'agglomération de Dunkerque a lancé à grands renforts de publicité la prorogation de sa délégation de service public (DSP) pour la gestion de son eau. Si on l'écoute, c'est révolutionnaire ! Tarifs progressifs, solidaires, etc. Tout ça pour justifier une prorogation de 5 ans du contrat, ce qui détourne le fameux « arrêt Olivet », rendant caduque les contrats de très longue durée à partir de 2015. Là, les Dunkerquois en reprennent automatiquement jusqu'à 2017.

Une DSP gérant l'eau aussi bien qu'une régie, je demandais vraiment à voir ça. Entre les frais de siège, les dividendes aux actionnaires, les taxes locales et impôts sur les sociétés acquittés par une entreprise privée qui ne le sont pas par une régie, je ne voyais pas comment c'était possible. Surtout après avoir entendu de la part des représentants de cette agglomération que « l'économie du marché devait rester la même ». C'est à dire que le délégataire ne devait pas perdre en chiffres d'affaire. En réalité, c'est même le but de la manœuvre. Mises sous pression par la concurrence de gestions publiques bien moins chères, bien moins opaques et bien plus justes écologiquement et socialement, les entreprises cherchent des dérivatifs. J'ai donc décidé de m'y coller.

J'ai vu plusieurs problèmes dans cette DSP. Je vous les liste.

### **Les tarifs différenciés**

Ceci signifie que le prix du service de l'eau n'est pas le même selon l'usage qui en est fait. Usage indispensable, de confort, de luxe par exemple pour les usages domestiques, et usage professionnel lorsqu'il s'agit de l'eau servant à l'activité professionnelle

En soit, établir des tarifs différenciés selon l'usage qui est fait de l'eau est une bonne idée. Je pense même que c'est l'avenir de la gestion de l'eau. Mais des tarifs différenciés pourquoi faire ? Si le but n'est pas de faire financer l'eau qui sert à boire, se laver, à l'hygiène d'une famille par l'eau qui concourt à faire un chiffre d'affaires, la différenciation des tarifs ne sert à rien.

Or, dans la DSP passée par l'agglomération de Dunkerque, le tarif appliqué aux professionnels est quasi équivalent au prix de revient unitaire au mètre cube ! Celui-ci est de 1,01€/m<sup>3</sup>, pour 1,05€ pour l'usage professionnel. L'argument le plus souvent entendu pour justifier des tarifs aussi bas est que l'on ne souhaite pas pénaliser la compétitivité des entreprises. La part consacrée à l'eau dans un chiffre d'affaire est pourtant bien souvent infime. Qui plus est, les entreprises peuvent déduire 60% de leurs factures d'eau avant impôt. Autant dire qu'ici les usagers domestiques de l'eau payent l'eau, sans que l'usage professionnel ne soit mis à contribution.

Ce sont donc les tranches les plus hautes qui financent la tranche la plus basse : 0,83€ pour la plus basse (jusqu'à 75m<sup>3</sup>), 1,53 €/m<sup>3</sup> pour la seconde (200 m<sup>3</sup>) et 2,04 €/m<sup>3</sup> pour la dernière (au-delà de 200m<sup>3</sup>). Et au vu des tarifs pratiqués, j'ajouterai que les élus emmenés par Michel Delebarre (PS) ont conforté une belle rente de situation à l'entreprise délégataire.

Parce qu'en réalité, la manœuvre est la suivante : le délégataire a repris son ancien chiffre d'affaires et l'a divisé en 3 groupes de consommation. Le but étant qu'avec les seuils mis en place, le montant récolté à chaque facturation ne soit pas inférieur à la situation précédente. Ceci explique sans doute que le 1er seuil soit limité à 75 m<sup>3</sup> par an : c'est très peu, et vous pouvez être sûrs qu'un foyer composé de 4 personnes les dépasse allègrement.

### **La tarification solidaire**

Elle consiste à identifier les habitants les plus démunis, afin de leur faire « profiter » d'un tarif de 0,32€/m<sup>3</sup> jusqu'à 75 m<sup>3</sup> de consommation par an. Là, j'y vois 2 problèmes. Le 1er, c'est que les familles nombreuses en difficulté vont consommer plus de 75 m<sup>3</sup> par an, et sortiront donc de ce tarif préférentiel. Le second étant que ce système étant basé sur les bénéficiaires de la CMU, il faut donner à l'entreprise le fichier de ces personnes-la ! Bonjour la confidentialité ! Quand on sait que ces multinationales qui gèrent l'eau sont de véritables holdings gérant des dizaines d'autres secteurs industriels (téléphonie, communication, etc), vous mesurez bien l'ampleur du problème en la matière.

Bien sûr, 0,32€, comparés au 1,01€ du prix coûtant, ça paraît une ristourne importante. J'ai fait le calcul : une famille de 4 personnes consommant moins de 75 m<sup>3</sup> par an et bénéficiant de la CMU, verra sa facture baisser de 14% par rapport au tarif précédent la nouvelle DSP.

Petit rappel : le passage en régie publique à Viry-Chatillon a permis une baisse de 37% pour tous de la facture, sur une base de 120 m<sup>3</sup> ! Rien à voir, donc. Et preuve supplémentaire que la gestion publique revient toujours moins cher à l'utilisateur que la délégation au privé.

### L'abonnement

À Dunkerque l'abonnement n'est pas gratuit. Et ça fausse tout ! Car une part fixe dans le calcul de la facture, c'est la prime à la consommation. Moins vous consommez, plus le pourcentage de la part fixe est élevé dans votre facture. Pareil si vous bénéficiez d'un tarif solidaire. Plus le prix au mètre cube est élevé, et plus la part fixe est proportionnellement faible. C'est pourquoi on a inventé la progressivité de l'impôt plutôt que les taxes, par exemple. Une taxe ou une part fixe avantage toujours les plus gros revenus, ou dans le cas de l'eau, les plus grosses factures. C'est pourquoi à la Régie Publique Eau des Lacs de l'Essonne, nous avons supprimé toutes les parts fixes (abonnement, compteurs, etc.). Ainsi, la gratuité que nous avons mise en place pour les premiers mètres cubes indispensables pour survivre est une réelle gratuité ; ainsi, la baisse de 37% annoncée est réellement de 37%; ainsi, la progressivité des tarifs est réellement progressive.

Pire, dans le cas de Dunkerque, ils vont désormais faire payer un abonnement à des gens qui n'en payaient pas. Près de 1.600 foyers sur le territoire dunkerquois habitent dans des immeubles collectifs non individualisés : ils ne sont pas abonnés directement au service public de l'eau. L'abonnement est collectif. Un travail va être réalisé avec les bailleurs pour installer des compteurs. Une manne supplémentaire pour l'entreprise !

Bref, vous avez compris. Les DSP au privé supportent de moins en moins la comparaison avec les régies publiques. Tout devient alors une affaire de communication, en maquillant sous des effets d'annonce des rentes de situation préservées pour les multinationales. Les élus PS qui votent, congrès après congrès dans leur parti, des textes prônant le service public de l'eau, ont intérêt à ces effets d'annonce. C'est pourquoi on veut faire croire que la gestion en DSP ou par le service public n'est pas l'enjeu. C'est tout l'inverse. Ça arrange juste les fêrus du partenariat public privé. Heureusement il y a des exceptions encore trop rares, mais qui donnent espoir et motivent à continuer à faire « tâche d'eau » comme à Evry-Centre-Essonne. Chaque fois que j'en aurais l'occasion, faut dire qu'ils l'ont bien cherché, vous pouvez compter sur moi pour démystifier tout ça. L'eau n'a pas de prix, vive la régie publique !